

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane,

Mardi 22 juin 2021

Affichage :

Du jeudi 1^{er} juillet au
mercredi 1^{er}
septembre 2021

LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien,

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel

Absents : M.SIMON Didier, Mme VILLARET Caroline

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 juin 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

94-2021 - Vie associative. Subvention exceptionnelle de solidarité

Vu le bureau du 7 juin 2021,

Vu la commission «Commission Vie culturelle et associative, animations locales» du 16 juin 2021,

Considérant que la crise sanitaire a eu de nombreuses conséquences sur le tissu associatif et sur leurs activités,

Considérant qu'il est essentiel d'accompagner les associations pour faire face à l'impact du COVID 19 sur leur situation financière,

Considérant que les associations sont des acteurs importants dans la vie de la commune,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter une subvention exceptionnelle de solidarité afin de soutenir financièrement les associations qui en ont fait la demande, à partir des critères ci-dessous :

La subvention ne pourra excéder :

- les 25€/adhérent
- le montant demandé par l'association

<u>ADHERENTS</u>	PERTE		GAIN	
	0 à 25 %	1	0 à 25 %	0,75
	26 à 49%	2	26 à 49%	0,5
	50% et +	3	50% et +	0,25

<u>TRESORERIE</u>	PERTE		GAIN	
	0 à 25 %	1	0 à 25 %	0,75
	26 à 49%	1,25	26 à 49%	0,5
	50% et +	1,5	50% et +	0,25

<u>SALARIE</u>	OUI		NON	
		1		0,75

<u>CHÔMAGE PARTIEL</u>	OUI		NON	
		1		0

<u>MAINTIEN SALAIRE</u>	OUI		NON	
		1		0

<u>PRATIQUE ALTERNATIVE</u>	OUI		NON	
		1		0

<u>CONSOMMABLES</u>	50%
---------------------	------------

Après débat, M.LE GUENNEC ne prenant pas part au vote et Mme VILLARET ayant quitté la salle, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix POUR) décide d'affecter les subventions exceptionnelles de la manière suivante :

CLUB BADMINTON TF	500 €
EPGV TF	375 €
TF HANDBALL CLUB	263 €
STRANGE RIDER	567 €
TF VOLLEY-BALL	450 €
TF BASKET CLUB	500 €
ASHE CAPOEIRA	250 €
CLUB TENNIS TF	675 €
L'OISEAU LYRE	750 €
Total	4 330 €



Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE